



Procès-verbal du Conseil Municipal du 12/05/2026

Présents : Mmes V. Béjottes - M. Jouvençon - S. Le Marchand - N. Pouplard - S. Beaudoux

MM B. Cadiot - M. Lemonnier - P. Vandezande - G. Vigier

Pouvoirs : Mme M. Desdoits à M. P. Vandezande

Mme C. Deckmyn à Mme V. Béjottes

M. L. Hugault à M. B. Cadiot

M. C. Allot à M. Vigier Gilles

M. F. Carlier à M. M.Lemonnier

Absent excusé : M. J.P. Valon

Secrétaire de séance : Mme N. Pouplard

Début de séance : 19h 10

TABLE DES MATIERES

1	Rappel de l'ordre du jour.....	2
2	Nomination d'un secrétaire de séance	2
3	Validation du PV du Conseil du 06 mai 2026	2
4	Délibération relative au vote du Compte Financier Unique.....	2
5	Délibération relative à l'affectation des résultats 2025.....	3
6	Délibération relative à la désignation du référent déontologue	4
7	Délibération de demande de subvention pour la réalisation d'un accès PMR à la mairie.....	4
8	Délibération concernant les travaux de création d'une dalle de béton au niveau de la collecte des ordures ménagères et collecte du verre au niveau de la D205.....	5
9	Délibération concernant les travaux de sécurisation à proximité du portail d'accès à l'école depuis le parc.....	5
10	Délibération de demande de subvention auprès de la DETR pour le projet de rénovation de l'école	5
11	Informations du Maire – Questions diverses	6



Procès-verbal du Conseil Municipal du 12/05/2026

1 Rappel de l'ordre du jour

- Nomination d'un secrétaire de séance.
- Validation du PV du conseil du 6 mai 2026,
- Délibération du CFU,
- Délibération de l'affectation des résultats 2025,
- Délibération de désignation du référent déontologue,
- Délibération de demande de subvention pour la réalisation d'un accès PMR à la Mairie,
- Délibération concernant les travaux de création d'une dalle de béton au niveau de la collecte des ordures ménagères et collecte du verre au niveau de la D205,
- Délibération concernant les travaux de sécurisation à proximité du portail d'accès à l'école depuis le parc,
- Délibération de demande de la subvention auprès de la DETR pour le projet de rénovation de l'école,
- Informations du maire, questions diverses

2 Nomination d'un secrétaire de séance

Nathalie Pouplard est nommée secrétaire de séance.

3 Validation du PV du Conseil du 06 mai 2026

Adoption du PV du CM du 6 mai 2026

- Pour : 12
- Ne participent pas aux votes (absents ou représentés lors du Conseil Municipal du 06/05) : 3

4 Délibération relative au vote du Compte Financier Unique

M. le Maire laisse la parole à G. Vigier pour présenter les différentes délibérations relatives au budget.

La première délibération concerne le CFU (Compte Financier Unique), présentant les résultats de l'année 2025.

Il est rappelé que lors du conseil du 12 mars, le budget primitif 2026 a été voté en intégrant des résultats provisoires du CFU. Il convient donc de mettre à jour ces données en fonction des résultats du CFU définitif. En pratique, le CFU est identique au CFU provisoire.



Procès-verbal du Conseil Municipal du 12/05/2026

Le bilan CFU 2025 s'établit ainsi :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Recettes	209967.63 €	892731.74 €	1102699.37 €
Dépenses	317638.66 €	700121.84 €	1017760.50€
Solde des réalisations	-107671.03 €	192609.90 €	84938.87 €
Résultats antérieurs reportés	-81 008,54 €	438718.77 €	357710.23 €
Résultats des sections	-188679.57€	631328.67 €	442649.10 €
Reste à réaliser recettes	78735 €	0 €	78735 €
Reste à réaliser dépenses	68860 €	0 €	68860 €
Résultats cumulés	-178804.57 €	631328.67 €	452524.10 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le Compte Financier Unique 2025.

5 Délibération relative à l'affectation des résultats 2025

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, il est nécessaire de statuer sur l'affectation des résultats de l'exercice 2025.

Le CFU fait apparaître :

- un excédent de 631328.67 € sur la section de fonctionnement
- un déficit de 188679.57 € sur la section d'investissement
- un excédent de 9875 € sur le solde des restes à réaliser

Il est donc proposé d'affecter les résultats comme suit :

Section d'investissement

- D001, déficit d'investissement reporté 188679.57 €
- 1068, excédent de fonctionnement capitalisé : 178804.57 €
- Reste à réaliser en dépenses : 68860 €
- Reste à réaliser en recettes : 78735 €

Section de fonctionnement

- R002 résultat de fonctionnement reporté 452524.10 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'affectation des résultats pour le budget 2026.



Procès-verbal du Conseil Municipal du 12/05/2026

Ces résultats étant identiques à ceux pris en compte pour l'élaboration du budget primitif 2026, il n'y a pas lieu de faire un budget supplémentaire.

6 Délibération relative à la désignation du référent déontologue

M. le Maire indique que le conseil municipal doit élire un référent déontologue, qui est chargé d'aider les agents publics à respecter les principes déontologiques comme la neutralité et l'impartialité, tout en assurant la prévention des conflits d'intérêts et en garantissant la confidentialité des échanges.

L'AMF (Association des Maires de France) a proposé une liste de 7 personnes :

- M. Marc BERGBAUER,
- M. Jacques BILLET,
- M. Pierre Etienne BISCH,
- M. Joël BOSCHER,
- M. Nicolas DESFORGES,
- M. Hugues HOURDIN,
- M. Olivier RAYNAUD.

GPSEO propose également une personne (M. Philippe JACQUEMOIRE), déontologue sortant pour GPSEO.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 7 voix pour, 4 voix contre et 3 abstentions, approuve la nomination de M. JACQUEMOIRE en tant que référent déontologue pour la commune de Lainville en Vexin.

7 Délibération de demande de subvention pour la réalisation d'un accès PMR à la mairie

M. le Maire rappelle que la mairie ne répond pas aux normes d'accès pour les personnes à mobilité réduite (seule l'accès à la salle du conseil est possible).

Sur proposition de la commission travaux, il est envisagé d'effectuer des travaux nécessaires pour accéder au secrétariat. Vu les contraintes du bâtiment deux possibilités sont envisagées : soit par un accès à l'arrière de la Mairie, soit par la mise en place d'une plateforme élévatrice devant la mairie.

Aux vues des devis reçus, le maire propose de solliciter une subvention sur la base d'un montant maximal HT des travaux de 25792.8 € auprès de la DETR pour cet aménagement. Le dossier de demande doit être déposé avant le 22 mai prochain.

Le conseil municipal (membres présents ou représentés) après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la demande de subvention.



Procès-verbal du Conseil Municipal du 12/05/2026

8 Délibération concernant les travaux de création d'une dalle de béton au niveau de la collecte des ordures ménagères et collecte du verre au niveau de la D205

Afin de sécuriser et d'améliorer le cadre de vie, il est proposé de réaménager l'emplacement des containers à verre, à vêtements et à ordures ménagères situés sur la D205. Il est suggéré la création d'une dalle de béton pour positionner correctement les containers et remplacer les containers à ordures ménagères mobiles par des containers fixes.

Pour réaliser cette opération la société VIMA Réno a fourni un devis d'un montant de 3960 € TTC.

Bien qu'il ait délégué pour engager seul des dépenses ne dépassant pas 4000 € TTC, Mr le Maire demande l'approbation du conseil municipal. Celui-ci (membres présents ou représentés) donne son accord de principe pour engager les travaux (pas de délibération prise).

Cependant, ils ne seront concrétisés qu'après l'accord formel de GPSEO sur la configuration et la superficie de la dalle.

9 Délibération concernant les travaux de sécurisation à proximité du portail d'accès à l'école depuis le parc

Afin de sécuriser la proximité de l'accès à l'école par le parc, M. le Maire suggère de réaliser des travaux. Un devis de la société Vexin Entreprise d'un montant de 5784 € TTC nous a été adressé.

Certains membres du conseil municipal trouvent le montant de ces travaux trop élevés et proposent de les intégrer au projet de rénovation de l'école.

Après échange au sein du Conseil il est décidé (à l'unanimité) d'insérer ces travaux ultérieurement dans le projet de réhabilitation de l'école. (pas de délibération prise).

10 Délibération de demande de subvention auprès de la DETR pour le projet de rénovation de l'école

M. le Maire rappelle le contexte du projet de rénovation de l'école.

L'école datant de plusieurs décennies n'a fait l'objet d'aucune mise à niveau importante depuis sa création.

Sur le mandat précédent a été engagée une réflexion sur un projet de réhabilitation complète de l'école et en cohérence avec les objectifs de la loi énergie-climat et la transition écologique portés par le Parc Naturel Régional à savoir l'amélioration du confort des usagers, la réduction des consommations énergétiques et la mise aux normes du bâtiment.





Procès-verbal du Conseil Municipal du 12/05/2026

Dans la continuité du projet et afin de ne pas perdre de temps, il est possible d'obtenir dès cette année une subvention du Département (DETR) sur présentation d'un projet et de son programme d'investissement.

M. le Maire laisse la parole à Benoit Cadiot. Ce dernier présente le projet travaillé par les membres de la commission travaux en partenariat avec l'architecte et explique que les résultats attendus sont :

- La modernisation de l'école (réfection électricité, sols et peintures),
- La mise aux normes (accès PMR, accès en sécurité à la salle de confinement, création de WC répondant aux normes PMR),
- L'amélioration de la performance énergétique, réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre, amélioration du confort thermique des élèves et enseignants (mise en place d'une pompe à chaleur air/eau, remplacement des radiateurs, remplacement des huisseries externes...)

Il précise que ce projet sera établi dans une démarche exemplaire en matière de transition écologique.

L'investissement prévisionnel de 1 627 250 €TTC est conséquent.

Il est possible de bénéficier d'une subvention DETR à hauteur de 40 % du montant hors taxe. Cependant cette demande doit être établie avant le 22 mai 2026.

L'an prochain en complément de la subvention qui nous sera attribuée, nous solliciterons de nouvelles subventions à hauteur de 40 % du montant HT des travaux afin qu'il ne reste à charge de la commune que 20 % du montant HT (pour mémoire, le montant de la TVA supporté dans un premier temps par la commune sera partiellement remboursé avec délai).

L'attribution de ces différentes subventions conditionne le lancement du programme de rénovation.

Le Conseil Municipal (membres présents ou représentés) après en avoir délibéré approuve à l'unanimité cette demande de subvention.

11 Informations du Maire – Questions diverses

Aucune information complémentaire de la part de M. le Maire n'est communiquée.

La date du prochain conseil municipal est fixée : 18 juin 2026, à 19 h.

Aucune autre question n'est posée et l'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôt la séance à 21h05



M. le Maire

Le secrétaire de séance